



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sida

Question écrite n° 19489

Texte de la question

M. Patrick Labaune appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la politique de prévention du sida, de l'accès à l'information sur le sida et de la prise en charge médico-sociale des malades. En effet, malgré les progrès effectués ces dernières années pour faciliter la diffusion des informations sur le sida (prévention, traitements...), la recrudescence des cas d'infection par le virus du VIH est inquiétante. De plus, de nombreuses personnes malades vivent seules et sont livrées à elles-mêmes. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures entend prendre le Gouvernement afin d'améliorer la prévention et l'encadrement des personnes atteintes par la maladie.

Texte de la réponse

L'épidémie mondiale de sida dont on pouvait espérer la stabilisation ne cesse de croître, comme en témoignent les chiffres publiés par ONUSIDA. En France, l'évolution de l'épidémie dans la population hétérosexuelle est liée, en grande partie, à l'augmentation des cas dans la population étrangère originaire d'Afrique subsaharienne. De plus, le constat d'une reprise des comportements à risque et la résurgence de certaines infections sexuellement transmissibles, telle l'épidémie de syphilis récemment observée chez les homosexuels, font craindre une reprise de l'épidémie dans certaines populations qui restent particulièrement exposées (homosexuels, usagers de drogues par voie intraveineuse et migrants originaires d'Afrique subsaharienne). Dans ce contexte, la lutte contre le VIH reste une priorité du gouvernement français. Le projet de loi relatif à la santé publique, qui doit être présenté prochainement au Parlement, définit les objectifs en termes de santé publique pour les cinq ans à venir. Il est ainsi prévu de réduire en cinq ans l'incidence du VIH et du sida de 20 %. Le plan triennal de lutte contre le VIH 2002-2004 reste le cadre opérationnel de l'action de l'État avec pour objectif de renforcer les actions de prévention en direction de publics prioritaires et de maintenir l'effort préventif en population générale, notamment auprès des jeunes. En 2003, le programme de travail de l'Institut national de prévention et d'éducation à la santé comporte de nombreuses actions de communication en direction de la population générale, en particulier les jeunes, ainsi que la diffusion gratuite d'outils de prévention, notamment de préservatifs masculins et féminins en direction des populations les plus précaires. La campagne télévisée, prévue en décembre 2003, a pour objectif de présenter le préservatif comme un produit de consommation courante afin d'en faciliter l'accès en le banalisant. Une part significative des crédits de lutte contre le sida concerne le financement de programmes d'actions de proximité, pour la plupart menés par des associations locales et qui ont pour objectif d'améliorer la prise en charge médico-sociale des personnes atteintes. Une expérience pilote de consultations de prévention pour les personnes séropositives est actuellement menée pour aider ces patients à maintenir un comportement préventif dans leur sexualité.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Labaune](#)

Circonscription : Drôme (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19489

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juin 2003, page 4207

Réponse publiée le : 15 septembre 2003, page 7177